

Déclaration d'impartialité



I.Cert est un organisme indépendant délivrant des certifications de personnes, de produits et services, de systèmes de management, des labels et des qualifications. A ce titre, I.Cert s'engage à assurer ses activités de certification, d'évaluation et de qualification d'entreprises dans le respect des exigences normatives et réglementaires en vigueur et reconnaît l'importance de l'impartialité dans l'exercice de ses activités afin que chaque décision de certification, évaluation et qualification soit la plus juste dans le respect de l'équité. Ces décisions sont prises et délivrées par la Direction Générale d'I.Cert.

I.Cert a pris les dispositions et s'est doté de moyens permettant notamment :

- ⇒ d'assurer son indépendance juridique,
- ⇒ de documenter sa structure, ses politiques et ses procédures pour manager l'impartialité et garantir que ses activités sont entreprises avec impartialité,
- ⇒ s'engager via sa politique qualité :
 - à exercer ses activités de certification, évaluation et qualification en toute impartialité
 - à agir en toute impartialité avec les demandeurs, les candidats et les personnes certifiées ou qualifiées
 - à faire en sorte qu'aucun candidat ne se voit restreindre ou empêcher l'accès à la certification/qualification
 - à appliquer le principe de non-discrimination et à assurer également que des modalités de traitement justes et équitables soient assurées pour tous les candidats, certifiés et qualifiés,
- ⇒ d'assurer la gestion des conflits d'intérêt à tous les niveaux de l'entreprise, à identifier en permanence les menaces susceptibles de nuire à son impartialité et à les formaliser,

- ⇒ à garantir l'objectivité de ses activités par un suivi périodique,
- ⇒ à être responsable de l'impartialité de ses activités et à ne pas laisser des pressions commerciales, financières ou autres compromettre cette impartialité,
- ⇒ à assurer que le personnel impliqué dans ses activités : les évaluateurs, membres des comités, ainsi que toutes autres personnes intervenant dans les processus de certification et de qualification s'engagent, à minima via un code de déontologie à répondre aux principes d'impartialité.

L'organisation d'I.Cert, la politique, le système qualité en place, les dispositifs de certification, évaluation et de qualification, la communication, sont construits, structurés et surveillés notamment par son comité d'impartialité, afin de respecter l'engagement d'impartialité, d'indépendance, d'équité, valeurs chères à I.Cert.

Fait à Saint-Grégoire,
Le 26 mai 2025

Pierre-François TRILLAT
Responsable Activités Certifications